

## PARTIE II

# Chapitre 15

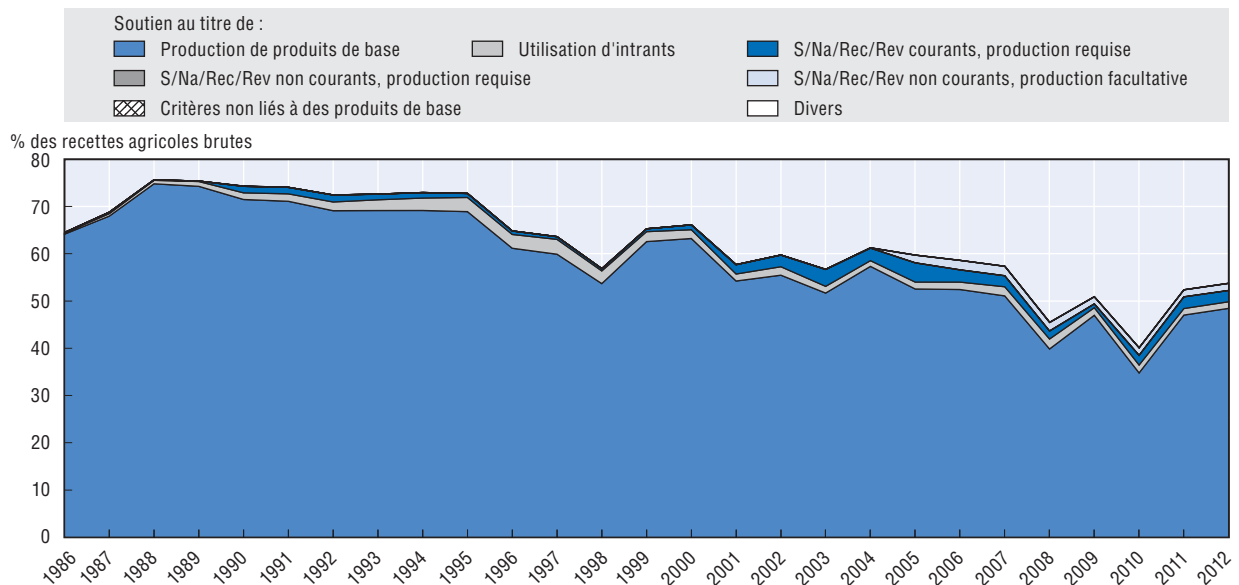
## Corée

*Le chapitre sur la Corée contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2011-12 et à plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2012-13.*


### Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, quelques progrès ont été réalisés depuis 1986-88, dans le sens d'une meilleure prise en compte des mécanismes du marché et d'une réduction du soutien apporté aux producteurs. Mais le niveau de soutien, mesuré par l'ESP en pourcentage est 2.5 fois plus important que la moyenne de l'OCDE, et part des mesures susceptibles d'entraîner le plus de distorsions représente encore plus de 90 % du total.
- Après un recul en 2010, le soutien fourni au secteur agricole a retrouvé en 2011 et 2012 le niveau de 2009, en raison d'une augmentation des prix intérieurs du riz et du nivellement des prix mondiaux concernant cette céréale. Le soutien des prix du marché reste la première mesure en faveur des producteurs, mais la part des programmes de paiement budgétaire a progressivement augmenté ces dernières années. Plus de 90 % du soutien accordé aux producteurs est lié à une production particulière et concerne un petit nombre de produits.
- L'instauration d'un mécanisme de permis et d'enregistrement dans la filière de l'élevage est une réaction vigoureuse aux récentes épizooties. Il conviendra ultérieurement d'évaluer ses effets sur le coût et la restructuration de la filière. La réforme de la certification des produits agricoles respectueux de l'environnement et le développement du dispositif de traçabilité sont des mesures qui visent à accroître l'intérêt des consommateurs pour les produits biologiques et la sécurité des aliments.
- Malgré les efforts déployés pour intégrer les différents systèmes de paiements directs et relever ainsi l'efficacité de leur exécution, la réorganisation du système des paiements directs n'a pas encore trouvé sa forme définitive, et les discussions ont marqué le pas en 2012. De nouveaux efforts s'imposent pour réduire le niveau du soutien aux prix du marché, mieux cibler les paiements directs et mettre en place un système efficient de prestations.

Graphique 15.1. Corée : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2012



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883170>

## Informations contextuelles


La Corée affiche un PIB par habitant relativement élevé, une croissance dynamique et de faibles taux de chômage. Elle se caractérise en outre par la rareté des terres et par une forte densité de population, 17 % seulement du territoire étant utilisés à des fins agricoles. La place de l'agriculture dans l'économie recule : sa part dans le produit intérieur brut est tombée à 2.7 % en 2011, et elle représente 6.2 % de l'emploi. La Corée est l'un des plus gros importateurs nets de produits agro-alimentaires au monde. Ces produits représentent environ 4.5 % de ses importations, contre 1 % à peine des exportations. La plupart des exploitations sont de petites unités de production familiales possédant moins de 2 hectares de terres agricoles.

Tableau 15.1. **Corée : Indicateurs contextuels, 1995, 2011\***

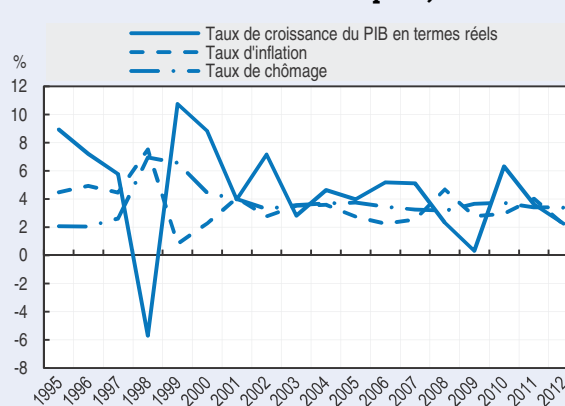
	1995	2011*
<b>Contexte économique</b>		
PIB (milliards de USD)	531	1 117
Population (millions)	45	50
Superficie des terres (milliers de km <sup>2</sup> )	99	97
Densité de la population (habitants/km <sup>2</sup> )	449	486
PIB par tête, PPA (USD)	12 803	30 286
Commerce en % du PIB	24.5	48.3
<b>Agriculture dans l'économie</b>		
Part du PIB agricole (%)	6.2	2.7
Part de l'emploi agricole (%)	11.2	6.2
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	1.3	0.9
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.0	4.7
<b>Caractéristiques du secteur agricole</b>		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-7 837	-19 652
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	77	64
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	23	36
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	2 048	1 854
Part des terres arables dans la SA (%)	87	86
Part des terres irriguées dans la SA (%)	44	46
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	48	..
Bilan de l'azote, Kg/ha	258	215

\* Ou dernière année disponible.


Sources : OCDE bases de données statistiques, ITCS, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932884291>

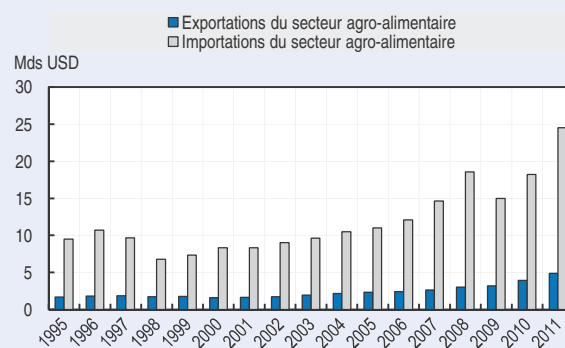
Graphique 15.2. **Corée : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2012**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883189>

Graphique 15.3. **Corée : Commerce agro-alimentaire, 1995-2011**



Source : Base de données ITCS, Statistiques du commerce international par produit.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883208>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans l'annexe II.1.

## Évolution du soutien à l'agriculture

Ces vingt dernières années, et notamment au cours de la décennie écoulée, la Corée a réduit son soutien à l'agriculture. Celui-ci demeure toutefois relativement élevé, et les mesures susceptibles de générer des distorsions en matière de production et d'échanges en constituent encore 90 % environ. Par ailleurs, le niveau et l'évolution du soutien des prix du marché reflètent les fluctuations de l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux de quelques produits de base, essentiellement le riz.

### ESP en % des recettes (ESP en %)

La Corée a réduit son soutien à l'agriculture de façon plus importante entre 1995-97 et 2010-12. Malgré cette réduction, le soutien global demeure relativement élevé (2.5 fois la moyenne de l'OCDE) en 2010-12. Après une réduction à 40 % en 2010, l'ESP en pourcentages a de nouveau augmenté en 2011 et 2012 au niveau d'avant 2010 (54%).

### Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Les mesures pouvant créer le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes) ont quelque peu baissé mais dominent encore et représentent environ 90 % du soutien total aux agriculteurs en 2010-12.

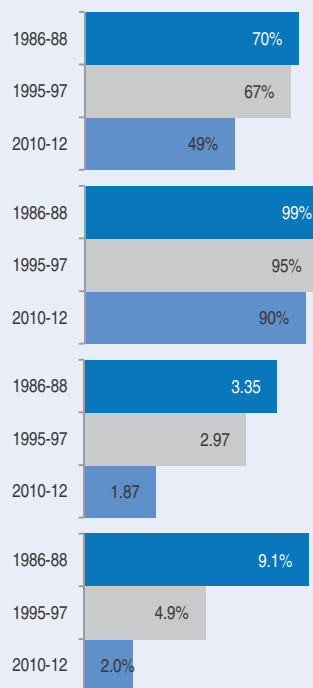
### Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Le ratio des prix à la production aux prix à la frontière a été progressivement réduit. Dans l'ensemble, les prix payés au secteur agricole étaient 1.9 fois supérieurs aux prix mondiaux en 2010-12, comme l'indique le CNP. Le soja et l'ail ont les CNP les plus élevés.

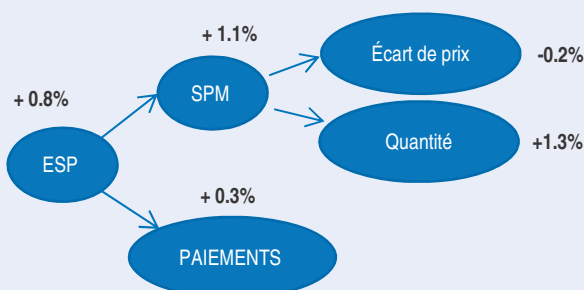
### EST en % du PIB

La part du soutien total à l'agriculture dans le PIB a été considérablement réduite et s'élevait à 2 % du PIB en 2010-12. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient 12 % de l'EST, au cours de la même période.

Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 93 % de l'ESP. La part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit est supérieure à 80 % pour le soja et elle est la plus faible pour les œufs aux alentours de 10 %. Pour les autres produits, elle s'élève à environ 40 %.



### Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2011 à 2012



Le niveau de soutien a légèrement augmenté en 2012, principalement en raison de l'augmentation du soutien du prix du marché, qui a été en partie compensé par la réduction des paiements budgétaires.

### Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2010-12

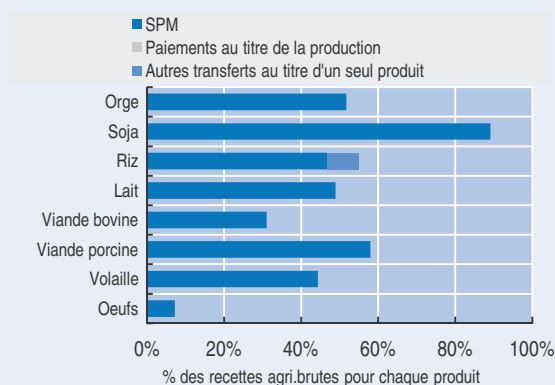


Tableau 15.2. Corée : Estimation du soutien à l'agriculture

milliards KRW


	1986-88	1995-97	2010-12	2010	2011	2012p
<b>Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>13 624</b>	<b>27 747</b>	<b>41 200</b>	<b>41 677</b>	<b>41 308</b>	<b>40 615</b>
dont : part de produits SPM (%)	72	64	61	60	59	64
<b>Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>14 367</b>	<b>30 693</b>	<b>52 797</b>	<b>45 785</b>	<b>58 672</b>	<b>53 932</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>9 605</b>	<b>19 277</b>	<b>21 193</b>	<b>17 658</b>	<b>22 864</b>	<b>23 056</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	9 511	18 199	18 873	15 313	20 525	20 780
Soutien des prix du marché	9 511	18 199	18 873	15 313	20 525	20 780
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	70	871	647	735	606	602
Utilisation d'intrants variables	23	136	285	332	271	252
avec contraintes sur les intrants	3	11	79	86	76	76
Formation de capital fixe	44	725	278	319	251	262
avec contraintes sur les intrants	0	70	45	50	42	43
Services utilisés sur l'exploitation	3	10	85	84	83	87
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise <sup>1</sup>	24	206	1 002	903	1 080	1 024
Au titre des Recettes / du Revenu	24	196	239	253	233	230
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	11	763	649	847	794
avec contraintes sur les intrants	0	0	48	54	47	44
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	671	707	653	652
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	671	707	653	652
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>52</b>	<b>54</b>
<b>CNP des producteurs</b>	<b>3.35</b>	<b>2.97</b>	<b>1.87</b>	<b>1.58</b>	<b>1.99</b>	<b>2.05</b>
<b>CNS aux producteurs</b>	<b>3.38</b>	<b>3.09</b>	<b>1.98</b>	<b>1.67</b>	<b>2.10</b>	<b>2.16</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (GSSE)</b>	<b>1 202</b>	<b>2 876</b>	<b>3 133</b>	<b>3 478</b>	<b>2 796</b>	<b>3 124</b>
Recherche et développement	52	275	723	671	740	757
Établissements d'enseignement agricole	5	47	81	150	43	51
Services d'inspection	21	80	122	110	124	131
Infrastructures	374	2 121	1 633	1 797	1 453	1 648
Commercialisation et promotion	0	12	70	69	69	72
Stockage public	394	341	504	680	366	464
Divers	357	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage de l'EST (%)</b>	<b>11.2</b>	<b>12.8</b>	<b>13.1</b>	<b>16.4</b>	<b>10.9</b>	<b>11.9</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-9 425</b>	<b>-19 748</b>	<b>-24 843</b>	<b>-18 527</b>	<b>-28 871</b>	<b>-27 131</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-9 304	-17 861	-18 872	-15 313	-20 523	-20 779
Autres transferts des consommateurs	-181	-2 148	-6 020	-3 261	-8 394	-6 404
Transferts des contribuables aux consommateurs	59	260	49	48	47	52
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage</b>	<b>-66</b>	<b>-65</b>	<b>-47</b>	<b>-41</b>	<b>-49</b>	<b>-50</b>
<b>CNP des consommateurs</b>	<b>2.94</b>	<b>2.91</b>	<b>1.89</b>	<b>1.68</b>	<b>1.97</b>	<b>2.02</b>
<b>CNS aux consommateurs</b>	<b>2.93</b>	<b>2.89</b>	<b>1.89</b>	<b>1.68</b>	<b>1.97</b>	<b>2.01</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>10 867</b>	<b>22 413</b>	<b>24 374</b>	<b>21 183</b>	<b>25 706</b>	<b>26 232</b>
Transferts des consommateurs	9 484	20 009	24 891	18 574	28 917	27 183
Transferts des contribuables	1 563	4 552	5 502	5 869	5 183	5 453
Recettes budgétaires	-181	-2 148	-6 020	-3 261	-8 394	-6 404
<b>EST en pourcentage du PIB (%)</b>	<b>9.13</b>	<b>4.91</b>	<b>1.98</b>	<b>1.81</b>	<b>2.08</b>	<b>2.05</b>
<b>Déflateur du PIB 1986-88=100</b>	<b>100</b>	<b>190</b>	<b>272</b>	<b>268</b>	<b>273</b>	<b>276</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Corée sont : l'orge, l'ail, le chou chinois, le piment, le riz, le soja, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les oeufs.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE (2013), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932884310>

## Évolution des politiques

### Principaux instruments d'action

La Corée applique des droits de douane et un vaste éventail de contingents tarifaires sur la base d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. En application de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, le riz est le dernier produit classé par la Corée parmi les produits sensibles.

Récemment, le pays a institué différents programmes de paiements directs tout en maintenant le système de constitution de stocks publics de riz acheté et écoulé aux prix en vigueur sur le marché. Depuis 2009, cinq sortes de programmes de paiements directs ont été mis en œuvre, qui visent des objectifs divers comme le soutien des revenus des riziculteurs, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, le maintien de l'activité agricole dans les régions les moins favorisées et la préservation des paysages ruraux.

L'application simultanée de ces différentes catégories de programmes en a réduit l'efficacité et suscité des doutes quant à l'équité dans la mesure où la majeure partie de ces aides concernaient le riz. Pour remédier à ces problèmes, il a été décidé en 2009 de les réorganiser en deux grands programmes : le programme de *Paiements directs dans l'intérêt public* et le programme de *Paiements directs pour la stabilisation de la gestion*. Le premier avait pour objectif de relever le revenu de base des petits et moyens exploitants ; le second était destiné aux exploitants à plein temps et visait à atténuer les risques de revenus supportés par les ménages agricoles. Ils devaient entrer en vigueur avant 2012, mais l'action engagée pour simplifier et actualiser les différents programmes de paiements directs n'a pas encore porté ses fruits.

La loi fondamentale sur l'agriculture, les zones rurales et l'industrie alimentaire, adoptée en 2007, définit les grands principes d'action applicables dans le domaine agricole. En 2009, le *Projet d'aide à l'autonomisation*, le *Projet de promotion de l'industrie locale* et le *Projet de promotion de produits spécialisés* ont été regroupés pour former le *Projet de promotion de la revitalisation des zones rurales*. Les politiques de développement rural de la Corée se répartissent en deux catégories : celles qui portent sur l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et celles qui visent à stimuler la vitalité économique de ces régions. Elles mobilisent de nombreux ministères et organismes publics dans des domaines comme l'éducation, les services médicaux, les routes, le logement, l'approvisionnement en eau potable et l'infrastructure internet.

La Corée confère une priorité élevée au renforcement de la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Le gouvernement a élaboré un vaste programme de développement de l'industrie alimentaire en décembre 2008, et annoncé un plan d'action qui vise à réduire les barrières à l'entrée des entreprises non agricoles dans le secteur de l'agriculture. Par cette stratégie, il entend stimuler l'offre de produits agricoles sûrs auxquels les consommateurs peuvent se fier et développer l'industrie exportatrice de denrées alimentaires.

### Évolution de la politique intérieure en 2012-13

Pour lutter contre la fièvre aphteuse qui a frappé le cheptel bovin et porcin en novembre 2010<sup>1</sup>, le gouvernement coréen a institué dans la filière de l'élevage un système de permis qui est entré en vigueur en décembre 2012. La nouvelle *loi sur l'élevage* a instauré un dispositif de permis obligatoire, défini par décret présidentiel, pour les entreprises d'élevage et de reproduction de toutes tailles et pour les gros élevages. Les petits élevages en sont exemptés. Tous les négociants en bétail qui se rendent souvent dans les élevages doivent s'inscrire auprès des autorités locales. Des programmes de formation obligatoires ont en outre été établis pour toutes les personnes détentrices du permis ou enregistrées en qualité de professionnel de l'élevage, d'éleveur ou de négociant en bétail.

Un projet pilote visant à établir un système de traçabilité de l'élevage porcin a été lancé en octobre 2012. Conduit par les autorités, il mobilise 427 exploitations porcines, 13 abattoirs et 34 magasins de détail qui y participent à titre volontaire. Toutes les exploitations participantes se voient attribuer un numéro d'identification ; les porcs non marqués de ce numéro ne doivent être ni transportés, ni abattus. Ce programme devrait être étendu à toutes les phases de la production et de la commercialisation de la viande de porc à compter de la fin de 2013.

En mai 2012, la Corée a amendé la loi régissant la *Certification des produits agricoles respectueux de l'environnement* de manière à réunir la certification des produits de la pêche et des produits alimentaires en un même système et à gérer uniformément les diverses certifications qui ont jusqu'à présent été appliquées différemment à chaque catégorie de produits<sup>2</sup>. La loi fournit également le fondement juridique permettant d'homologuer les certifications de produits biologiques établies par les autorités ou des organismes de certification étrangers, même si elles diffèrent des certifications coréennes ou de celles utilisées par d'autres pays commercialisant des produits identiques, lorsqu'elles présentent un niveau de crédibilité approprié. La loi sera appliquée à compter de juin 2013, mais la clause d'équivalence entrera en vigueur en 2014.

Le gouvernement coréen a lancé en mars 2012 un projet pilote dénommé *Certification des produits agricoles à faible teneur en carbone* qu'il prévoit de pérenniser à compter de 2014<sup>3</sup>. En 2012, il a invité les producteurs de cinq produits agricoles (riz, feuilles de sésame, laitues, pommes et poires) à y participer. Ce certificat est similaire à « l'étiquetage carbone » ou à « l'empreinte carbone » appliqués à d'autres produits industriels. Le projet a pour objectif de couvrir 2 % de la production agricole d'ici à 2020.

Suite au programme approfondi destiné à développer l'industrie semencière élaboré en décembre 2011<sup>4</sup>, la *loi relative à l'industrie semencière* a été amendée en juin 2012. Elle a été scindée en deux composantes : une nouvelle *loi sur l'industrie semencière* et la *loi sur la protection des nouvelles variétés végétales*. La première consolide l'assise juridique qui permet aux pouvoirs publics de financer la mise en place d'activités de R-D et l'investissement dans ce domaine ; la seconde vise à renforcer les droits des créateurs de nouvelles variétés végétales à devenir membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

En liaison avec le projet de *Revitalisation des zones rurales*, les autorités aident les jeunes agriculteurs à trouver des exploitations appropriées pour se former aux techniques agricoles de pointe, et facilitent la négociation des terres entre nouveaux retraités et jeunes exploitants. En 2012, la Société coréenne des communautés rurales, une entreprise publique qui construit et administre des infrastructures de production agricole, a offert 2 030 hectares à 2 164 jeunes agriculteurs désireux de créer ou de développer leur propre exploitation. Les autorités encouragent la mise en place de cours de formation continue pour les citoyens désireux de retourner à la terre. En 2013, 29 organismes privés vont mettre sur pied 36 formations pour satisfaire aux besoins croissants des futurs agriculteurs.

## Évolution de la politique commerciale en 2012-13

Suite aux négociations sur le riz menées dans le cadre de l'OMC en 2004, le contingent tarifaire pour le riz augmentera de 20 347 tonnes par an pour atteindre 368 006 tonnes en 2012<sup>5</sup>.

L'Accord de libre-échange (ALE) avec les **États-Unis** est entré en vigueur le 15 mars 2012. La Corée est actuellement Partie à sept autres ALE bilatéraux et régionaux avec le **Chili**, **Singapour**, **l'AELE**, **l'ASEAN**, **l'Inde**, **l'UE** et le **Pérou**. Elle a conclu ses négociations en vue d'un ALE avec la **Turquie** en mars, et avec la **Colombie** en juin 2012. Elle a engagé des pourparlers en vue d'autres ALE avec la **Chine** en mai, avec **l'Indonésie** en juillet, et avec le **Vietnam** en septembre 2012. Le traitement

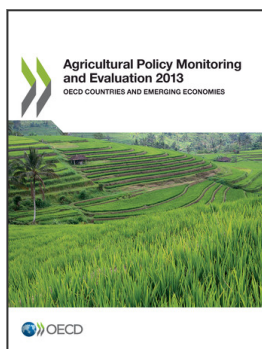
des produits agricoles a été l'un des points les plus épineux des négociations avec la Chine. En novembre 2012, la Corée a également engagé des négociations portant sur l'ALE Corée-Chine-Japon et sur le Partenariat économique régional global en Asie de l'Est.

Les négociations relatives à l'ALE avec le **Canada** sont dans une impasse depuis mars 2008, date à laquelle la treizième réunion s'est tenue à Ottawa. Les négociateurs en chef des deux pays ont procédé à un échange de vues en juillet 2012, mais la situation demeure inchangée. La Corée cherche à reprendre les négociations en vue d'un ALE avec l'**Australie**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Japon**, le **Mexique** et le **Conseil de coopération du Golfe** (Arabie saoudite, EAU, Oman, Qatar, Bahreïn et Koweït).

### Notes

1. Le gouvernement a procédé à l'abattage de plus de 3 millions de têtes pour éviter la propagation de la maladie ; à titre préventif, il a également interdit à toutes les exploitations situées dans un rayon de moins de 20 kilomètres des animaux contaminés de vendre leurs animaux ou de les faire sortir de ce périmètre. Des mesures de vaccination ont ensuite été appliquées à compter de janvier 2011.
2. La *Certification des produits agricoles respectueux de l'environnement* comporte trois catégories : les *produits agricoles biologiques*, les *produits agricoles sans pesticides*, et les *produits agricoles à faible teneur en pesticides*. En 2010, elle est devenue plus restrictive, puisqu'aucun nouveau certificat n'est délivré pour les produits agricoles à faible teneur en pesticides, et que cette catégorie sera supprimée en 2015.
3. Le gouvernement coréen a créé la Commission présidentielle sur la croissance verte et établi en 2009 la Stratégie quinquennale nationale pour une croissance verte. En avril 2010, il a par ailleurs établi la loi-cadre pour une croissance verte et sobre en carbone, qui couvre notamment le secteur de l'agriculture, dans le cadre de la politique pour une croissance verte et sobre en carbone.
4. En décembre 2011, les pouvoirs publics ont annoncé le lancement du projet *Golden Seed*, qui vise à mettre au point de variétés végétales et animales de qualité supérieure et s'articule en trois grandes stratégies : *Renforcer les bases des activités de R-D*, *Accroître l'investissement dans la R-D* et *Encourager les entreprises privées*.
5. Dans le cadre du « traitement spécial » prévu par l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, la Corée a été autorisée à restreindre l'accès à son marché du riz pendant les dix années de mise en œuvre, tout en garantissant un accès minimal (1995-2004). L'Accord autorisait la prorogation du traitement spécial sous réserve que les différents pays Membres de l'OMC aient eu la possibilité de négocier des concessions en ce sens. En janvier 2004, les autorités coréennes ont notifié l'OMC et entamé des négociations avec neuf pays partenaires qui en avaient officiellement exprimé le souhait. À l'issue des négociations, en décembre 2004, la Corée a obtenu un délai supplémentaire de dix ans pour convertir ses mesures non tarifaires en droits de douane, mais son contingent tarifaire a été doublé, passant de 205 228 tonnes en 2004 à 408 700 tonnes en 2014.





Extrait de :

## Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2013 OECD Countries and Emerging Economies

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/agr\\_pol-2013-en](https://doi.org/10.1787/agr_pol-2013-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Corée », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2013 : OECD Countries and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/agr\\_pol-2013-18-fr](https://doi.org/10.1787/agr_pol-2013-18-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).